JOURN@L FOOT

N°553 DU 16 FEVRIER 2023

5000 TERRAINS DE SPORT - FAFA / ANS

Afin de faciliter les démarches de demande de subvention, la FFF et l'ANS ont décidé de mutualiser leurs dispositifs d'accompagnement financier tout en proposant de co-financer jusqu'à 80% les projets de terrains de Foot 5 et de futsal extérieur d'un club et/ou d'une collectivité.

> Depuis le 1er janvier 2023, un guichet unique ANS-FFF est ainsi mis à la disposition des clubs, des instances fédérales et des collectivités.

> Toutes les infos : https://bit.ly/3EbSXhR

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL **P1**
FUTSAL **P2**
TECHNIQUE **P4**
TERRAINS ET IS **P4**

SECRETARIAT GENERAL

MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.
L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

MEDAILLES DE LIGUE

Les clubs désirant récompenser leurs dirigeants « méritants » doivent obligatoirement adresser leurs demandes au District avant le 6 mars 2023, dernier délai.
L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « documents ».

NOTE AUX TRESORIERS

Le relevé n°2 est consultable via Footclubs.
Pour les clubs ayant optés pour le prélèvement, celui-ci sera effectué le 15 Février 2023 et pour les clubs qui doivent régler par chèque, à effectuer au plus tard à la même date.

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > ***sauf U7/U9/U11***
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :
- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :
ES Valleiry – FC Frangy

Commission des Jeunes :
US Semnoz Vieugy – FC Semine – ES Lanfonnet – FC Léman

Commission Féminines :
US Annemasse Ambilly Gaillard

Commission des Terrains :
Commune de Bellevaux

Commission de l'Arbitrage :
Mugnier

Trésorier :
US Semnoz

Commission du Statut de l'Arbitrage :
Mugnier - Lutz

COMMISSION FUTSAL

FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

Dates des plateaux.

- Samedi 25 Février 2023
- Samedi 4 Mars 2023 (U11uniquement)
- Samedi 1er Avril 2023

Organisation des plateaux et lois du jeu consultables sur le site du District (rubrique Pratiques puis Futsal)
Les lois du jeu sont également disponibles dans la rubrique arbitrage.
Attention : Compte tenu du peu de créneaux gymnases proposés, toutes les demandes ne pourront pas être prises en compte. Les clubs qui s'inscrivent doivent essayer d'obtenir des réservations sur au moins une date de participation.
Priorité sera donnée aux clubs ayant proposé des créneaux.

Inscriptions validées pour les plateaux suivants.
Samedi 25 Février
U9 : Ballaison (2) - Cluses Scionzier (3) – Cran (2) - Etrembières (3) – Foron (2) - Genevois (1) – Lanfonnet (2) – Léman (2) - Odyssée (2) – St Pierre (2) - Thonon (2) – Union Salève Foot (2) - Valleiry (2)
U11 : Ballaison (2) – Cluses (3) - Cran (1) - Etrembières (4) – Foron (3) – Frangy (2) – Léman (2) - Odyssée (2) – St Jeoire la tour (1) – St Pierre (1) – Valleiry (*effectif à confirmer*) – Ville la Grand (2)
Samedi 4 Mars
U11 : Ballaison (2) - Etrembières (4) – Foron (3) – Frangy (2) – Léman (2) – Prevessins (1) - St Jeoire la tour (1) - Odyssée (2) – Ville la Grand (2)
Samedi 01 Avril
U9 : Ballaison (2) - Cluses Scionzier (3) – Foron (2) - Léman (2) - Odyssée (2) – Thonon (2) – Union Salève Foot (2)
U11 : Ballaison (2) – Etrembières (4) – Foron (3) – Frangy (2) – Léman (2) - Odyssée (2) – St Jeoire la tour (1) Thonon (2) – Ville la Grand (2)

Ventilation des clubs pour la journée du 25 Février 2023 :

Site de l'Odyssée : Resp RAHALI Arbi Arbi.rahali@hotmail.com 06 43 17 95 04
De 13h à 16h au gymnase du lion – St genis Pouilly.
U9
Odyssée 2 équipes
Etrembières 2 équipes
Valleiry 2 équipes
St Pierre 2 équipes
U11
Odyssée 2 équipes
Etrembières 1 équipe
St Pierre 1 équipe

Site de Thonon : Resp ALBI Alexis A.Albi@ASTHONON.com 06 87 80 80 44
Autonome dans l'organisation des plateaux avec les clubs acceptant une pratique le dimanche

Site de Ballaison : Resp SCHWEBEL Sébastien sebastien.schwebel@gmail.com 06 71 95 22 12
U9
Ballaison 2 équipes
Viry 1 équipe
Union Salève 2 équipes
Léman 2 équipes
Foron 1 équipe
U11
Ballaison 2 équipes
Foron 1 équipe
St Jeoire 1 équipe
A noter : Site de Ballaison = Pratique en extérieur (donc à voir en fonction des conditions météo)

Toutes les demandes n'ont pas été satisfaites !!!
Si des clubs se désistent ou présentent un nombre d'équipes inférieur, merci de le communiquer au plus vite pour que nous puissions compléter les plateaux avec des clubs en attente.
Adresse pour communication : boisson.p74@gmail.com

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

RAPPEL : Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boite mail du District de Savoie.
Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Foot club (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Foot club de l'adversaire) sauf cas de force majeur.
L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoie d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.
Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat.
Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.
Divers :

FLAC 2 merci de communiquer une nouvelle date pour la rencontre FLAC 2 contre CBF74 2
FC VERMILLON, merci de communiquer une nouvelle date pour la rencontre contre FBU 2,
FC VERMILLON, vous avez des demandes de changements de dates sur Footclub, merci de répondre.
THONON AS, merci de communiquer sur la rencontre THONON contre CHARTREUSE US **: Quelle est votre position ??**
La rencontre AF ROCHETTE 1 contre FL ANNECY 2 se jouera le Samedi 25 FEVRIER 2023 au Gymnase du Centenaire à Valgelon la Rochette à 20H00.

COUPE BI DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULINS

Utilisation de la FMI obligatoire

Résultats du 3ème tour
JS CHAMBERY Contre HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY
JS CHAMBERY vainqueur 9 a 4 Qualifié pour la Finale le 26 Février 2023.

FBU2 Contre CBF74 2
CBF74 2 vainqueur 4 a 3 sur le terrain.
Résultat final après examen de la réclamation déposée et appuyée par FBU2 : **Voir rubrique Commission des règlements sur le site du District de la Savoie.**

FBU 2 Contre **JS CHAMBERY**
Finale le 26 FEVRIER 2023 à 13H00 au Gymnase de la Seytaz à Valgelon la Rochette
Rendez vous 12H00.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Reprise des plateaux
u7 et u9 : samedi 4 mars
u11 : samedi 11 mars

Les calendriers seront disponibles sur le site du District au plus tard le **jeudi 23 février**

Modifications listing des éducateurs
Il est rappelé qu'à partir de la saison 2023-2024, il n'y aura plus de parution de listing. Il appartiendra aux clubs d'identifier les responsables de l'EdF et de catégorie sur **Footclub (*rendre les coordonnées visibles*)**

FC Ballaison : Resp EdF – u7 et u9 => Sébastien Schwebel - schwebel7468@gmail.com – 06 71 95 22 12

Journée Nationale des u7
Samedi 10 juin à Sallanches

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

ECLAIRAGES SAISON 2022-2023

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2022-2023, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Contrôles :

CLASSEMENTS

PV CFTIS N°6
Néant

PV CRTIS N°16 du
Classements initiaux
ARGONAY - Stade Zappeli 2 - NNI N° 740190102.
La commission reprend sa décision du 22/09/2022 et prend connaissance des tests In Situ initiaux réalisés le 24/11/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de classer l'installation au niveau T5 SYN, à l'échéance du 05/08/2032.

THONON LES BAINS - Stade St Disdille 3 - NNI N° 742810201.
Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 02/08/2018. La Commission prend connaissance des documents transmis :
- La demande de classement initial d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/11/2022.
–
Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Roland GOURMAND, le 29/11/2022.
➢ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 184 lux.
➢ U1h (EhMin/EhMax) :0,45.
➢ U2h (EhMin/ EhMoy) :0,65.
Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de

classer l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 19/01/2027.

RETRAITS DE CLASSEMENT

EVIAN-LES-BAINS- Stade Camille Fournier – NNI N° 741190103

DEMANDES PREALABLES TRANSMISES

Mairie de St Gervais Stade de l'Arve 1 NNI 742360101 : Eclairage E6
Mairie de CROZET Stade Municipal NNI 11350101 : Eclairage E7
SIVU du Complexe Sportif du VUACHE Complexe Sportif du Vuache 1 NNI 741440101 : Eclairage E6
Mairie de VILLAZ : Stade du Varday NNI 743030101 : Terrain T4 et Eclairage E6
CC HAUT CHABLAIS : Stade de la Bride NNI 740320101 : Projet Vestiaires.

ACCORD PREALABLE REÇUS

Éclairage initial

ST GERVAIS LES BAINS – Stade de L'Arve 1 – NNI N° 742360101.
La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 04/02/2022 et prend en compte les éléments suivants.
✓ Une étude photométrique en date du 21/02/2022.
➢ Dimension de l'aire de jeu :100 m x 60 m.
➢ Implantation : latérale 2 x 2 mats symétrique.
➢ Hauteur minimum de feu : 16 m.
➢ Distance de ligne de but : 16,5 m.
➢ Distance de ligne de touche : 3,5 m.
➢ Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
➢ Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED.
➢ Puissance totale installée : 12,78 kW.
➢ Éblouissement GR Max : 47.2.
➢ Facteur de réflexion : 0.20.
➢ Facteur de maintenance : 1.00.
➢ Indice de rendu de couleurs : 50k.
➢ Eclairement horizontal Moyen calculé : 174 lux.
➢ U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.52.
➢ U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.73.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

Réunions Mairies /Clubs

Mairie de Péron : Projet terrain et vestiaires le 25/01/23
Mairie de Thonon les Bains : Stade de Vongy 1 Projet Niveau T2